



Rapport

Date de la séance du CE : 12 novembre 2025
Direction : Bildungs- und Kulturdirektion
N° d'affaire : 2024.BKD.2417
Classification : Non classifié

**Fondation Ballenberg – réaménagement de l’entrée ouest.
Contribution cantonale à la réalisation, crédit d’engagement 2027-2030.
Crédit d’objet.**

Tables des matières

1.	Résumé	2
2.	Bases légales	3
3.	Description de l'affaire	3
3.1	Le Musée en plein air Ballenberg	3
3.2	Loi sur l'encouragement des activités culturelles et mandat de la fondation Ballenberg	4
3.3	Contexte et nécessité d'agir.....	5
3.3.1	Collection de biens matériels mobiles	5
3.3.2	Infrastructures du Musée en plein air Ballenberg	6
3.3.3	Bâtiment d'entrée Ballenberg ouest.....	7
3.3.4	Stationnement et signalisation	7
3.3.5	Bâtiment administratif Ballenberg ouest et centre de cours	7
3.4	Espace nécessaire	8
3.5	Mandats politiques du Conseil-exécutif et du Grand Conseil du canton de Berne	8
3.5.1	Conditions du crédit d'étude	8
3.5.2	Rapport du Conseil-exécutif du 21 août 2024 sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux	9
3.5.3	Déclaration de planification 1.12.....	9
3.6	Description du projet	10
3.6.1	Technique de construction et du bâtiment.....	14
3.6.2	Vitrines et visites guidées du dépôt	15
3.7	Environs	16
3.8	Estimation des coûts, y c. TVA de 8,1%	16
3.9	Répartition du financement	17
3.10	Coûts d'exploitation	17
3.11	Cadre juridique de la planification	18
3.11.1	Plan de quartier relatif à l'entrée Ballenberg ouest.....	18
3.11.2	Plan de quartier relatif au déplacement de la Brienzwilerstrasse.....	18
3.11.3	Propriété foncière.....	18
3.12	Calendrier	19
3.12.1	Édition des plans de quartier relatifs à l'entrée Ballenberg ouest et à la Brienzwilerstrasse avec modification de la réglementation fondamentale en matière de construction.....	19
3.12.2	Nouveau bâtiment de l'entrée ouest	19
3.13	Répercussions du projet durant la phase de construction	19
3.14	Prochaines étapes	19
3.14.1	Réglementation fondamentale en matière de construction / déplacement de la route	19
3.14.2	Études d'impact sur l'environnement (EIE).....	20
3.14.3	Nouveau bâtiment de l'entrée ouest	20
3.15	Organisation et compétences	20
3.16	Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet	21

4.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	22
5.	Répercussions sur les finances	22
5.1	Données sur les investissements	23
5.1.1	Nature des dépenses d'investissement	23
5.1.2	Lien avec le plan d'investissement intégré	23
5.1.3	Charges d'amortissement annuelles (pour toute la durée d'utilisation)	24
6.	Répercussions sur les communes	24
7.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	24
7.1.1	Environnement	24
7.1.2	Société	24
7.1.3	Économie	25
8.	Proposition	25

1. Résumé

Le Musée en plein air Ballenberg est une institution culturelle, scientifique et touristique qui attire chaque année près de 200 000 visiteuses et visiteurs venus du monde entier. Il emploie plus de 250 collaboratrices et collaborateurs pendant la période d'ouverture, de mi-avril à fin octobre, ce qui en fait l'un des principaux employeurs de la région. Conformément à la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, le Ballenberg compte parmi les cinq institutions culturelles d'importance nationale dotées d'une offre unique en Suisse, qui reçoivent des subventions d'exploitation de la part du canton indépendamment d'une participation financière des communes.

Le musée en plein air a ouvert ses portes en 1978. Les bâtiments historiques exposés étaient alors au nombre de 16. Aujourd'hui, les visiteuses et visiteurs peuvent découvrir 110 témoins du patrimoine bâti rural, issus de toutes les régions de Suisse et couvrant une période de six siècles. À mesure que le musée s'est développé et a gagné en notoriété, sa fréquentation a également connu une belle progression. Aujourd'hui, il fait partie des dix musées les plus visités de notre pays et se distingue par un degré d'autofinancement élevé d'environ 80 %.

Près d'un demi-siècle après sa création, force est de constater que le musée a bientôt atteint la limite de ses capacités. Le manque de places de stationnement devient de plus en plus problématique pour ce musée situé dans un lieu excentré, même si l'offre de transports publics a été constamment étendue. Par ailleurs, au fil des années, le musée a fortement enrichi sa collection d'objets. Ceux-ci sont actuellement répartis dans différents bâtiments ; ce stockage décentralisé a lieu dans des conditions précaires et l'entretien se fait de manière improvisée. Une telle situation ne permet pas de satisfaire aux exigences d'exploitation actuelles du musée Ballenberg et rend impossible l'exécution du mandat de prestations cantonal correspondant. De même, près d'un demi-siècle après l'ouverture du musée, la manière dont les visiteuses et visiteurs sont orientés à l'entrée ouest est obsolète, un centre d'accueil du public fait défaut et les installations utilisées aujourd'hui ne peuvent plus remplir leur mission que dans une certaine mesure.

Un effort de développement est indispensable pour pouvoir continuer à écrire l'histoire à succès du Ballenberg, un lieu unique en Suisse qui contribue à la cohésion sociale. En raison de son degré élevé d'autofinancement, la subsistance du musée en plein air dépend fortement des recettes générées par les entrées. Le musée étant en concurrence avec de nombreuses offres de

qualité, il doit rester attractif aux yeux du public et continuer à se développer. Le conseil de fondation du musée a constaté la nécessité d'agir rapidement et a fait élaborer, dans le cadre d'une planification test, un projet destiné à développer l'entrée ouest. Le projet lauréat, de la société GIM Architekten AG, permet de combler les fortes lacunes du musée et de le préparer pour l'avenir. Il comprend un dépôt central pour la collection d'objets, avec des vitrines accessibles toute l'année, mais aussi des espaces de travail, un centre d'accueil des visiteuses et visiteurs, ainsi qu'un parking couvert sur deux étages, qui permettra de respecter entièrement la réglementation en matière de stationnement. Enfin, le projet a su convaincre notamment grâce à une utilisation minimale des terres cultivables et à la forme compacte du bâtiment. Une condition à la réalisation du projet est le déplacement de la route Brienzwilerstrasse pour des raisons de sécurité. Cette mesure a été planifiée en collaboration avec la commune de Hofstetten et sera mise en œuvre indépendamment du réaménagement de l'entrée ouest.

Selon le devis élaboré sur la base de l'avant-projet, les coûts totaux s'élèvent à 38 595 000 francs. Le canton, en tant que responsable du financement, a déjà alloué des contributions pour la planification test (CHF 240 000) et pour l'étude du projet (CHF 920 000) (ACE 1276/2022). Le crédit de 30 625 000 francs demandé est destiné au financement de la part du canton dans la réalisation du réaménagement de l'entrée ouest.

2. Bases légales

- Art. 2, lit. c, art. 4, art. 5, al. 2, lit. b, art. 7, al. 2, art. 12, al. 1, lit. d, art. 13, art. 14, al. 2, lit. c et art. 16 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Art. 3, lit. c de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Art. 22, art. 26, art. 27, art. 30, al. 1, art. 32 et art. 33 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0)
- Art. 27 et art. 34, al. 2 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1)

3. Description de l'affaire

3.1 Le Musée en plein air Ballenberg

Depuis sa création en 1978, le Musée en plein air Ballenberg se positionne comme un centre de compétences dédié au patrimoine culturel matériel et immatériel. Il est unique en son genre dans la région touristique de l'Oberland bernois, grâce à la diversité exceptionnelle de son offre axée sur le patrimoine culturel suisse, mais aussi de son cadre culturel d'une grande richesse au cœur du paysage alpin de l'Oberland bernois. Malgré tout, la concurrence croissante dans le domaine de la culture et des loisirs exerce une forte pression sur le nombre des entrées, qui constituent la majeure partie des recettes.

Le Musée en plein air Ballenberg s'autofinance à plus de 80 % grâce aux entrées et à la collecte de fonds. Les quelque 20 % restants proviennent du canton et de la Confédération. Ainsi, le réaménagement de la zone d'entrée comprenant une boutique, un dépôt et un parking est une condition essentielle au maintien d'un autofinancement aussi élevé. Rendre le musée facilement accessible est un défi de taille en raison de son emplacement excentré. Pourtant, les offres touristiques situées à proximité, comme les gorges de l'Aar ou les remontées mécaniques

de Meiringen-Hasliberg, montrent qu'il est possible d'attirer un nombre élevé de visiteuses et visiteurs en proposant une offre attrayante dotée d'une bonne infrastructure. Il s'agit désormais de renforcer la position du musée en mettant à disposition un parking fonctionnel et en proposant une offre adaptée au mauvais temps, par exemple des visites guidées du dépôt. De plus, l'extension de l'offre de transports publics doit permettre d'améliorer la connexion avec le réseau ferroviaire. La commune de Brienzwiler entend déposer une demande auprès de l'Office fédéral des transports, afin que « Ballenberg » soit ajouté à la dénomination de la gare de Brienzwiler et que les cars postaux circulent à une cadence plus élevée. Ces projets sont soutenus par la Conférence régionale Oberland Est et la société du Zentralbahn.

3.2 Loi sur l'encouragement des activités culturelles et mandat de la fondation Ballenberg

En vertu de l'article 2 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), les objectifs de l'encouragement des activités culturelles du canton sont définis comme suit : « L'encouragement des activités culturelles vise à renforcer la diversité culturelle, faire participer la population à la vie culturelle, préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines, renforcer le canton de Berne en tant qu'espace culturel bilingue et accroître l'attractivité du canton ».

Pour atteindre ces objectifs, la LEAC prévoit à l'article 12 le versement de subventions, notamment pour l'exploitation et les investissements d'institutions culturelles. Conformément à l'article 17, le canton verse des subventions d'exploitation aux « institutions culturelles d'importance au moins nationale et dotées d'une offre unique en Suisse », indépendamment d'une participation financière des communes.

Dans le cadre de l'ordonnance cantonale du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC), le canton a décidé de soutenir cinq institutions indépendamment d'une participation financière des communes : le Zentrum Paul Klee, le Musée des Beaux-Arts de Berne, le Musée en plein air Ballenberg, le Musée alpin suisse et la Bourse suisse aux spectacles. Ainsi, la fondation Ballenberg est cofinancée par le canton de Berne en tant qu'institution culturelle d'importance nationale, conformément à la LEAC, au moyen d'un contrat de prestations. La subvention d'exploitation annuelle s'élève à 1 335 000 francs. Le contrat de prestations actuel pour 2024 à 2027 définit les domaines d'activité suivants :

1. l'entretien, la mise en valeur et la documentation de la collection propre de bâtiments et d'objets de la culture rurale ;
2. une exposition permanente ouverte au public ;
3. l'organisation de manifestations en allemand et en français ;
4. la médiation culturelle.

Outre les contributions à l'exploitation, le contrat de prestations comprend les dépenses pour l'entretien des bâtiments (p. ex. réparations, travaux de maintenance et de contrôle). Par contre, il n'inclut pas les investissements liés à la remise en état des bâtiments. Le canton verse sur demande des subventions pour les projets d'investissement, afin de garantir la capacité de fonctionnement de l'institution.

3.3 Contexte et nécessité d'agir

La nécessité d'agir résulte surtout du manque d'orientation du public, des possibilités de stationnement non conformes, de l'infrastructure d'exploitation dispersée et insuffisante, mais aussi du stockage et de l'entretien inappropriés de la vaste collection de biens matériels mobiles.

3.3.1 Collection de biens matériels mobiles

La collection de mobilier, d'objets du quotidien, de biens mobiles et d'outils qui garnissent les bâtiments historiques comprend environ 46 000 objets au total. Les objets exposés dans les bâtiments, tels que les meubles, la vaisselle, les ustensiles d'artisanat ou encore les outils agricoles, sont soumis à des contraintes plus importantes que dans d'autres musées, car ils sont la plupart du temps accessibles librement. Ils doivent résister aux variations de température et d'humidité dans les bâtiments non climatisés et sont exposés à une certaine usure en raison du contact avec le public. Sur le long terme, l'usure touche tous les objets exposés. Le musée en plein air a donc besoin d'une vaste collection, stockée dans un dépôt protégé à titre de réserve, pour pouvoir continuer dans les décennies à venir à doter les bâtiments d'objets appropriés. Le stockage des objets a été réparti sur plusieurs dépôts au cours des dernières décennies. Par manque de place, le musée a également utilisé des espaces situés dans les combles et les caves, inadaptés sur le plan climatique, mais aussi des garages, des locaux commerciaux et des granges. Les conditions de conservation y sont insuffisantes.

En 2016, le musée en plein air a analysé ses dépôts existants, a trié ce qu'ils contenaient et a élaboré un document de base pour un dépôt central. Véritable trésor, un dépôt de biens culturels offre un refuge à l'histoire locale et doit bénéficier d'une place centrale dans la conscience publique. Aussi le dépôt de la collection et les vitrines méritent-ils un emplacement de choix, au sein de l'entrée ouest. La collection et la gestion de celle-ci doivent être entièrement dissociées du reste de l'activité du musée et de ses besoins.

Dans les conditions de stockage actuels, les objets de la collection subissent des dommages. Plus le délai de réalisation d'un nouveau dépôt sera long, plus il y aura d'objets qui seront perdus ou qui devront être soumis à une restauration coûteuse. La réalisation d'un nouveau dépôt pour la collection est donc une nécessité urgente, d'autant plus qu'elle est demandée dans la convention de prestations entre le canton de Berne et le Musée en plein air Ballenberg.



Dépôt dans la zone du hangar lors des fortes pluies de juillet 2021



Stockage de véhicules vers la scierie

3.3.2 Infrastructures du Musée en plein air Ballenberg

À l'instar des emplacements de stockage de la collection du musée, les bâtiments utilisés par le musée pour l'agriculture, l'entretien et le jardinage sont actuellement répartis sur tout le site du musée, mais aussi dans les communes de Hofstetten et de Brienzwiler. Plusieurs bâtiments servent aussi bien à la collection qu'à l'exploitation. La création d'un dépôt central pour la collection d'objets est l'occasion de libérer et de réaffecter les locaux utilisés actuellement. Cela permettra au musée en plein air d'optimiser ses processus d'exploitation. Les locaux consacrés à ces processus bénéficieront d'un emplacement central, au sein de l'entrée ouest. Ainsi, il ne sera plus nécessaire d'utiliser les baraques installées dans l'enceinte du musée, ainsi que sur les sites extérieurs des communes de Hofstetten et de Brienzwiler.



Plan de situation actuel de l'entrée ouest. E : bâtiment d'entrée/boutique, P : parking, W : hangar, K : centre de cours, V : bâtiment administratif

3.3.3 Bâtiment d'entrée Ballenberg ouest

L'entrée actuelle Ballenberg ouest, un bâtiment à la charpente imposante, a été construite dans les années 1990. Représentante de la culture architectonique de haut vol, elle se prête bien à l'accueil des visiteuses et visiteurs du musée Ballenberg. Cependant, l'orientation du public manque de clarté et ne correspond plus aux exigences actuelles. En outre, les sanitaires datent des années 1980 et ont besoin d'être rénovés.

Les visiteuses et visiteurs remarquent à peine la boutique du musée en raison de son emplacement peu opportun et du manque d'orientation. En conséquence, la boutique de l'entrée ouest génère en moyenne des recettes largement inférieures à celles de l'entrée est. Cela représente un manque à gagner considérable pour le musée. De plus, le centre de cours, intégré dans l'entrée ouest, n'est que partiellement visible, car il est situé derrière le bâtiment d'entrée.

3.3.4 Stationnement et signalisation

L'entrée ouest comprend aujourd'hui deux zones de stationnement pouvant accueillir 330 voitures au total. Situées au nord et à l'ouest de la Brienzwilerstrasse, elles sont destinées aux visiteuses et visiteurs du musée, mais aussi de l'Univers-découverte Trauffer situé à proximité, au cœur du village de Hofstetten. Le stationnement commun permet de restreindre au maximum l'utilisation de terres cultivables et d'optimiser l'occupation du parking. Pendant la saison froide et lors des jours de pluie, les places de stationnement sont utilisées par les visiteuses et visiteurs du centre Trauffer, ce qui a l'avantage de générer des recettes supplémentaires durant la période de fermeture du musée. Conformément aux accords actuels, les places de stationnement ont été aménagées et sont gérées par le musée en plein air. Les recettes reviennent intégralement au musée.

Les visiteuses et visiteurs doivent traverser la voie publique pour accéder à l'entrée du musée. Les arrêts des transports publics se trouvent également dans la Brienzwilerstrasse. Ils ne sont pas conformes à l'aménagement prescrit par la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Situés dans un virage de la route (visibilité insuffisante), juste à côté du passage pour piétons, ils ne sont pas adaptés aux besoins des personnes handicapées. De plus, l'arrêt de bus sud se trouve à hauteur de l'accès au site et ne pourrait donc pas être aménagé de sorte à répondre aux besoins des personnes handicapées. La gestion actuelle du trafic entraîne régulièrement des conflits entre les piétons, les cyclistes, les transports publics et le trafic individuel motorisé.

Le nombre de places de stationnement est insuffisant. Lors des jours de grande affluence, des parkings provisoires doivent être aménagés en dehors de la zone d'entrée, ce qui requiert l'intervention d'un service de circulation. Ces parkings provisoires se trouvent sur des surfaces non autorisées / non adaptées pour le stationnement. Les calculs du bureau d'ingénieurs Emch+Berger font ressortir un déficit d'environ 150 places de stationnement.

3.3.5 Bâtiment administratif Ballenberg ouest et centre de cours

En 2010, les collaboratrices et collaborateurs du musée en plein air ont pu investir le nouveau bâtiment administratif de Gion A. Caminada de l'entrée ouest. L'architecte s'est inspiré des bâtiments historiques du musée pour réaliser cet édifice. Il est prévu qu'il conserve sa fonction ainsi que son emplacement privilégié et reste inchangé.

Le centre de cours n'est pas inclus dans le projet et restera lui aussi inchangé. Toutefois, il profitera d'une meilleure accessibilité et d'une meilleure visibilité sur la nouvelle esplanade du musée.

3.4 Espace nécessaire

L'espace nécessaire a été défini au moyen d'une étude menée en 2019. La réalisation de la nouvelle entrée ouest permet de répondre au besoin urgent d'espace pour la gestion des visiteuses et visiteurs, pour le hangar, le dépôt de la collection et le parking, et permet ainsi de fluidifier le trafic.

En ce qui concerne le dépôt, il s'est avéré que les surfaces calculées en 2016, sur la base du nombre d'objets et en tenant compte d'une certaine croissance du musée, n'étaient pas réalisables. Par rapport aux 4900 m² prévus en 2016 pour le dépôt, une surface de 3411 m², dont environ 1200 m² avec une double hauteur de plafond, sera réalisée. En outre, la collection d'objets disposera de deux vitrines d'une surface totale de 45 m², accessibles au public en permanence. La surface désormais prévue garantit que les bâtiments du musée pourront continuer à être garnis d'objets à l'avenir. Néanmoins, la collection devra être réduite sous forme d'« aliénation » au sens de l'ICOM (International Council of Museums), au vu de la surface prévue pour le dépôt dans le cadre du présent projet.

3.5 Mandats politiques du Conseil-exécutif et du Grand Conseil du canton de Berne

3.5.1 Conditions du crédit d'étude

Les conditions suivantes, valables pour le présent crédit d'objet, ont été formulées dans le crédit d'étude ACE 1276/2022 du 30 novembre 2022 :

- d) Le projet doit être conforme aux prescriptions de la loi cantonale sur l'énergie dans sa version révisée, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2023. Une production d'énergie renouvelable propre est exigée. Une part raisonnable de la zone de stationnement doit être équipée d'une infrastructure de recharge des véhicules électriques.
- e) Le réaménagement de l'entrée ouest ne doit pas conduire à une augmentation des subventions d'exploitation.
- f) Le droit régissant les marchés publics doit être respecté.
- h) Une collecte de fonds doit être effectuée pour financer le crédit de construction. Elle doit également cibler les communes environnantes, la Confédération et les autres cantons.

La condition d) sera respectée grâce à l'installation photovoltaïque qui doit recouvrir le niveau supérieur du parking et à la mise à disposition de stations de recharge dans le parking. De plus, il est prévu de construire le bâtiment selon le standard Minergie-A. L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE), compétent en la matière, confirme que le standard Minergie-A choisi et l'installation photovoltaïque prévue satisferont aux nouvelles exigences légales relatives à l'utilisation de l'énergie, ainsi qu'aux exigences élevées conformément à la loi sur l'énergie.

Afin que la condition e) puisse être respectée, le financement de la mise en œuvre doit, dans la mesure du possible, être assuré sans fonds de tiers. Cela est possible uniquement si le canton de Berne verse une subvention unique pour financer les frais de construction, ce qui permettra

de réduire les besoins en fonds propres et donc de diminuer les frais d'intérêts. Aucune augmentation des subventions d'exploitation n'est prévue dans le cadre de la présente demande de subvention, puisque les frais d'exploitation supplémentaires seront pris en charge par le musée.

Le droit régissant les marchés publics est respecté (condition f).

La condition h), selon laquelle une collecte de fonds doit être organisée pour le projet, sera abordée dès que la décision du canton de Berne sera connue. Outre les communes de la Conférence régionale de l'Oberland oriental, la Confédération, les cantons, les fondations et les sponsors, le Fonds de loterie sera également sollicité pour une subvention. Les documents disponibles à ce jour contiennent encore de nombreuses incertitudes et les données relatives aux coûts ne sont pas disponibles à un niveau permettant une estimation fiable de la contribution du Fonds de loterie. Sous réserve de ces grandes incertitudes, une fourchette de subvention approximative allant d'un montant moyen à six chiffres à un petit montant à sept chiffres peut être estimée. La contribution du Fonds de loterie implique une réduction des fonds publics budgétés selon le principe du coût brut. Les ressources provenant des jeux d'argent qui sont accordées peuvent être utilisées uniquement dans un délai de quatre ans. Sur demande, ce délai peut être prolongé une fois pour une durée maximale de deux ans. Pour des projets de grande envergure, il est donc particulièrement délicat de déposer une demande auprès du Fonds de loterie avant d'avoir obtenu le permis de construire, car il n'est pas rare que le projet subisse des retards et/ou des modifications. La fondation Ballenberg déposera définitivement la demande auprès du Fonds de loterie avant le début des travaux, dès que les documents nécessaires et le permis de construire seront disponibles. Des fonds propres à hauteur de 6 085 000 francs seront utilisés pour la réalisation du projet, ce qui correspond à une participation de 16 %.

3.5.2 Rapport du Conseil-exécutif du 21 août 2024 sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux

Dans son rapport du 21 août 2024 sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux, le Conseil-exécutif du canton de Berne a écrit ce qui suit : « Le Conseil-exécutif a augmenté de 7,1 millions de francs la subvention d'investissement de 12,9 millions de francs que le canton prévoyait de verser au musée pour en assurer le développement (pour un total de CHF 20,0 mio). Il a en revanche refusé de relever cette aide à 27,0 millions, soit plus de deux fois plus. Le Conseil-exécutif est favorable à une réduction de la surface des dépôts prévue afin qu'elle soit ramenée aux valeurs mentionnées dans le crédit d'étude de projet de fin novembre 2022. Il faut aussi étudier la possibilité de financer l'installation photovoltaïque prévue au moyen d'une subvention de projet versée par la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ».

La surface de dépôt a été réduite d'environ un tiers par rapport aux besoins établis en 2016 (voir aussi les explications au chiffre 3.4 Espace nécessaire). La subvention habituellement allouée par le canton pour le standard Minergie-A, d'un montant de 250 000 francs, et celle de la Confédération pour l'installation photovoltaïque, à hauteur de 240 000 francs (le montant exact sera décidé lors de la mise en service de l'installation), sont indiquées au point 5.

3.5.3 Déclaration de planification 1.12

Lors du débat de fonds mené dans le cadre de l'examen du budget 2025 / PIMF 2026-2028, la déclaration de planification 1.12 suivante (Bichsel [Le Centre], Aebi [UDC], Blatti [UDF], Kohler

[Les Vert-e-s], Streiff [PEV], Brönnimann [PVL], Klopfenstein [UDC], Reinhard [PLR], Flück [PLR]) a été approuvée :

« Musée en plein air Ballenberg : la commission compétente doit examiner la demande de crédit !

- a) Le Conseil-exécutif [CE] et les commissions compétentes que sont la CFor, la CIAT et la CFin devront examiner, une fois la demande de crédit déposée en avril 2025, la subvention cantonale destinée au développement ultérieur du Musée suisse en plein air Ballenberg.
- b) Dans ce contexte, la requérante de la subvention cantonale, à savoir la fondation Ballenberg, devra exposer les conséquences qu'aurait une éventuelle réduction des coûts du crédit demandé sur le projet et la fondation.
- c) Les coûts du projet financés par le Fonds de loterie, la DEEE et éventuellement d'autres institutions du canton de Berne doivent être désignés par le CE dans la proposition aux commissions et au Parlement ».

En ce qui concerne la déclaration de planification b) du Grand Conseil et le rapport du Conseil-exécutif : la surface du dépôt a été optimisée dans le cadre de l'avant-projet, en prévoyant la création d'une mezzanine. Cette solution permet d'augmenter la surface disponible sans modifier le volume construit et donc d'optimiser la gestion des surfaces. La présente affaire s'appuie désormais sur cette stratégie. Malgré tout, il est impossible de réduire les coûts que doit prendre en charge le canton dans la mesure exigée par le Conseil-exécutif, notamment en raison du renchérissement depuis 2022, de la nouvelle prévision de renchérissement pour 2024-2027, des réserves nouvellement prévues et des nouvelles informations acquises durant les travaux de planification. Il convient en outre de noter que la précision des coûts était bien moindre dans le plan de financement de 2022, car celui-ci reposait sur une simple étude de planification test.

Les conséquences d'une réduction plus drastique des surfaces de dépôt et du nombre de places de stationnement sont exposées en détail au chiffre 3.16. Une telle mesure se solderait par l'arrêt du projet et ne résoudrait pas les problèmes qui existent déjà aujourd'hui. Les répercussions sur l'attrait et l'exploitation économique du musée seraient considérables.

En ce qui concerne la déclaration de planification c) du Grand Conseil : les conditions d'encouragement ne permettent pas de conjuguer une contribution aux frais d'installation et une subvention cantonale à l'efficacité énergétique globale (Minergie-A). Les contributions provenant du Fonds de loterie sont considérées comme des fonds de tiers et sont accordées, une fois que les documents requis ont été fournis, au moyen d'une demande de crédit séparée. La contribution du Fonds de loterie implique une réduction de la subvention cantonale demandée.

3.6 Description du projet

Le projet lauréat de la société GIM Architekten AG, évalué dans le cadre d'une planification test, permet de combler les fortes lacunes du musée et de le préparer pour l'avenir. Ce projet de construction, qui redessine entièrement l'entrée ouest, comprend un dépôt central pour la collection d'objets, avec des vitrines accessibles toute l'année, mais aussi des espaces de travail, un centre d'accueil des visiteuses et visiteurs, ainsi qu'un parking couvert sur deux étages, qui permettra de respecter entièrement la réglementation en matière de stationnement. Enfin, le projet a su convaincre notamment grâce à une utilisation minimale des terres cultivables et à la forme compacte du bâtiment.

Lors du réaménagement de l'entrée ouest, les structures de la zone d'entrée actuelle (caisse, boutique) seront démolies. Une vaste esplanade sera aménagée, délimitée par la nouvelle

construction, les bâtiments existants et la lisière de la forêt. Le centre de cours et le bâtiment administratif seront quant à eux plus visibles et davantage mis en valeur.

Les visiteuses et visiteurs accèderont à l'entrée du Musée en plein air Ballenberg à pied depuis Hofstetten ou en transports publics depuis Brienz. Les bus en direction de Brienz et de Brünig-Hasliberg s'arrêteront juste devant l'entrée du musée, grâce à une nouvelle boucle giratoire aux abords de l'arrêt de bus. Des zones réservées aux cars de tourisme sont également prévues. Pour pouvoir limiter au maximum la surface de terres cultivables nécessaire, les places de stationnement seront situées dans le parking couvert, aux étages supérieurs du bâtiment.

À leur arrivée, les visiteuses et visiteurs accèderont à un espace d'accueil bien structuré comprenant la caisse, des toilettes modernes, une boutique et un showroom. Des zones d'attente suffisamment spacieuses sont prévues pour les grands groupes, par exemple les classes d'école, qui pourront déjà s'imprégner de l'univers du Ballenberg en découvrant les vitrines. L'espace d'accueil sera aussi le point de départ des visites guidées du dépôt de la collection, une nouvelle offre qui permettra au public de s'immiscer dans les coulisses du musée.

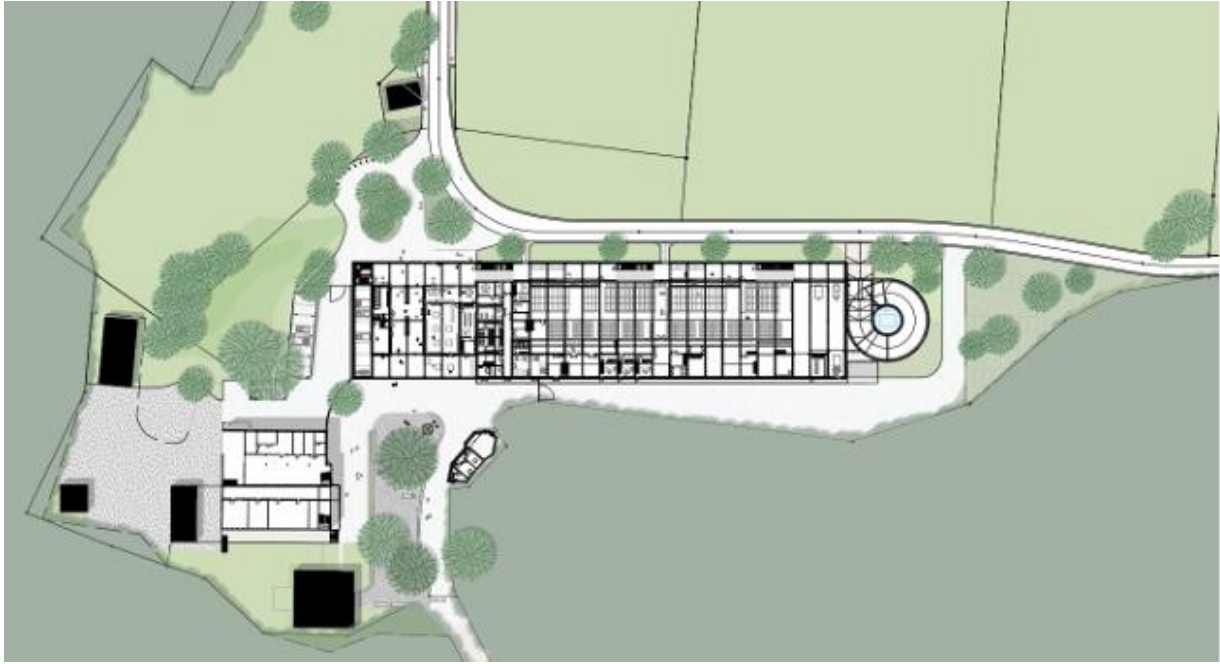
Le nouveau bâtiment tient compte des besoins des visiteuses et visiteurs, mais aussi des collaboratrices et collaborateurs du musée. Ces derniers profiteront d'une infrastructure moderne comprenant des vestiaires, des douches, des toilettes et une salle commune pour les pauses. À l'heure actuelle, aucun vestiaire n'est mis à la disposition du personnel ; les collaboratrices et collaborateurs n'ont aucune possibilité de se doucher et les accès ne sont pas adaptés aux personnes handicapées.

En regroupant les espaces de travail et en les découpant judicieusement, on raccourcit les trajets internes et on optimise les processus. Les espaces qui présentent des exigences climatiques identiques seront regroupés de manière compacte et offriront une grande flexibilité grâce aux murs intérieurs non porteurs. Des surfaces de stockage et de dépôt seront créées en fonction des besoins, ce qui garantira un stockage adéquat et durable des objets ainsi que des véhicules.

Les locaux qui occupent la zone du hangar ouest seront conservés et continueront, jusqu'à nouvel ordre, à être utilisés comme locaux de stockage opérationnels. Hors saison, les étages du parking couvert pourront servir de surfaces de stockage supplémentaires.

La zone du hangar et le centre de cours seront accessibles par une voie spécifique depuis la zone d'arrivée. L'accès au dépôt de la collection et aux locaux de traitement se fera par la rue partiellement existante en bordure de forêt. Au sud du nouveau bâtiment, la zone du hangar sera reliée aux zones d'exploitation.

Le long de la forêt, à côté de la route interne, s'étendra une zone attrayante comprenant des bancs et des espaces ombragés invitant à la détente. Cet espace, véritable prélude à l'univers du musée, sera idéal pour accueillir des événements et fêtes de grande envergure, tels que l'inauguration de la saison, le marché de l'artisanat ou encore la Journée des costumes et danses folkloriques de Suisse centrale, car la structure événementielle sera également stockée dans le nouveau bâtiment.



Plan de situation de l'entrée ouest réaménagée

Par son positionnement, le bâtiment créera une délimitation claire entre le musée et le monde extérieur. La nouvelle construction s'alignera sur l'orientation des bâtiments actuels de l'entrée ouest. Elle se dressera face au village de Hofstetten, ce qui en fera une entrée bien visible et représentative.

Pour s'adapter au lieu et dans un souci de durabilité, le nouveau bâtiment sera réalisé en bois. La flexibilité et la rentabilité des espaces, mais aussi la possibilité de modifier l'organisation spatiale et de la développer ultérieurement sont des critères déterminants dans le choix du concept de structure porteuse. Le chiffre 3.6.1 présente en détail les données techniques de la construction selon le standard Minergie-A.



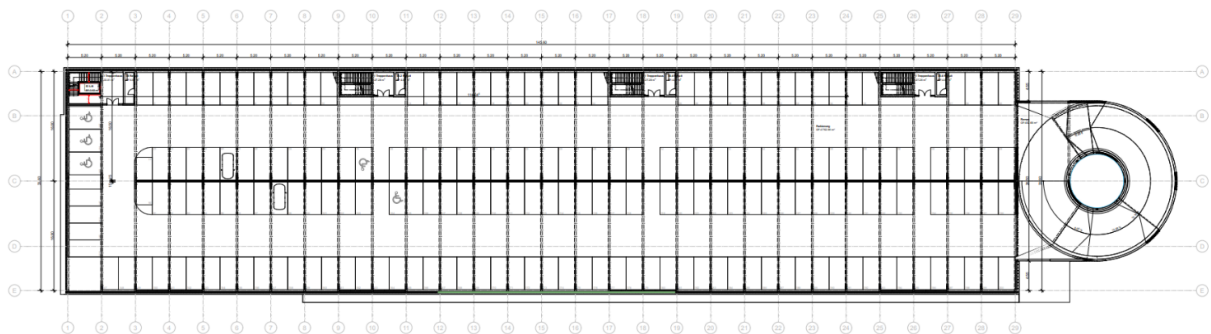
Façade nord (zone d'entrée avec showroom)

Le bâtiment en bois de trois étages, doté d'une superficie au sol d'environ 34 x 170 m, comprend le programme d'aménagement de l'espace ci-après, pour une surface utile principale de 4314 m² :

- Surfaces de dépôt, y c. vitrines (env. 2065 m², dont 1225 m² avec plus de 5 m de hauteur libre)
- Locaux de traitement avec surfaces de stockage pour le dépôt
- Zone d'entrée avec caisse et backoffice
- Locaux du personnel (conformes aux dispositions légales)
- Toilettes publiques
- Espace d'information / showroom pour les démonstrations et la médiation en lien avec l'artisanat
- Espace boutique
- Stockage de l'infrastructure événementielle
- Espaces de travail pour l'exploitation
- Parking visiteurs avec 400 places
- Installation photovoltaïque sur toute la surface du toit



Rez-de-chaussée



Premier étage – 200 places de stationnement. Le deuxième étage est identique.

consommation d'énergie induite par le chauffage des locaux, le chauffage de l'eau, le renouvellement contrôlé de l'air, l'ensemble des appareils électriques et l'éclairage est compensée par la production d'énergies renouvelables. Pour que le bâtiment puisse être certifié Minergie-A, il sera soumis à un monitoring durant les trois premières années suivant sa mise en service.

L'énergie thermique requise pour le chauffage des locaux, la ventilation et l'eau chaude sera fournie sous forme de chauffage à distance à partir de la sous-station existante, située au sous-sol du hangar actuel. Pour obtenir la puissance nécessaire, une chaudière à copeaux de bois supplémentaire [100 kW] sera installée dans le hangar et intégrée au système existant. Des systèmes de ventilation et un système de climatisation partielle avec récupération de chaleur seront installés pour les différentes utilisations.

Le toit du bâtiment sera équipé d'une installation photovoltaïque dotée d'une surface de modules d'environ 4000 m². La puissance maximale de l'installation est estimée à 930 kWp (état en 2025). Cela permettra de couvrir les besoins annuels en énergie électrique pour les appareils et l'éclairage et pour le fonctionnement des stations de recharge pour la mobilité électrique. Aux deux étages du parking seront installées les lignes d'alimentation horizontales ainsi que des stations de recharge électrique en quantité suffisante équipées d'une gestion intelligente de l'électricité.

Un système de gestion du bâtiment sera installé pour l'exploitation. Il permettra la surveillance, le contrôle à distance, l'optimisation et le monitoring énergétique de la technique du bâtiment.

3.6.2 Vitrines et visites guidées du dépôt

Du côté de la façade nord, deux vitrines d'une surface totale de 45 m² seront accessibles toute l'année. Les objets présentés donneront un aperçu des thèmes clés du musée : habitat et vie, économie (agriculture, artisanat, travaux quotidiens). Elles contribueront à la grande palette d'offres de médiation et constitueront une bonne entrée en matière avant la visite du Ballenberg. Les objets seront soumis à une sélection minutieuse selon des critères de conservation, car de telles vitrines n'offrent pas les conditions de conservation d'un dépôt ou d'une vitrine d'exposition et ne protègent donc pas suffisamment les objets fragiles.

En outre, les groupes jusqu'à dix personnes auront toute l'année la possibilité de réserver une visite guidée du dépôt d'une durée d'une heure. Celle-ci présentera le concept et le fonctionnement d'un dépôt muséal, mais aussi la diversité et l'étendue de la collection d'objets du Musée en plein air Ballenberg. Tandis que la partie est du dépôt sera principalement consacrée aux principes et aux conditions de stockage des objets du musée, l'autre moitié, à l'ouest, présentera différents domaines thématiques de la collection. Les conditions spatiales seront celles d'un dépôt typique, avec notamment des rayonnages mobiles. Cela garantira la protection des objets et offrira aux groupes une expérience mémorable dans les « coulisses » du musée. Selon le thème mis à l'honneur, certains objets quitteront temporairement leur place attribuée dans le dépôt pour être présentés à l'ensemble du groupe sur une table ou un chariot.

Les thèmes sélectionnés porteront sur les activités de collection du musée, généralement méconnues du grand public, ce qui les rendra d'autant plus passionnantes : préservation du patrimoine culturel et de la banque de connaissances, restauration et conservation, recherche sur les objets, conditions techniques (bâtiment moderne et climatiquement neutre), histoire et exploitation du musée Ballenberg. Selon leur région d'origine et/ou leurs centres d'intérêt, il sera possible de présenter aux visiteuses et visiteurs une sélection d'objets issus de thèmes tels que

l'artisanat, la vie quotidienne, les activités des hommes, des femmes ou des enfants à la campagne, l'habitat, les vêtements, etc.

La visite guidée du dépôt pourra être complétée par la découverte du site du musée, de sorte à proposer un programme de deux heures en tout. Il sera possible également, après la visite du dépôt, de réaliser un atelier pratique de deux heures ou de visiter les ateliers et les halls de véhicules.

Des démonstrations d'artisanat seront organisées dans le showroom, dans la zone d'entrée, afin de faire découvrir au public l'artisanat traditionnel.

3.7 Environs

L'aménagement de la nouvelle entrée permet de créer de nouveaux espaces libres assurant des fonctions variées. Pour répondre aux exigences actuelles et futures du public, il est crucial d'assurer un bon équilibre entre les différentes fonctions de ces espaces. La Museumsstrasse mènera à l'avenir directement au nouveau lieu d'arrivée et d'accueil. La bordure boisée, le long du nouveau bâtiment, délimitera l'espace routier et la zone d'accès au musée. Étant donné que le nouveau bâtiment s'élèvera dans la zone du parking actuel, le réaménagement peut être réalisé sans grande perte supplémentaire de terres cultivables.

Après avoir franchi la zone d'accueil et d'information couverte, les visiteuses et visiteurs pénétreront dans l'univers du musée en plein air. Cette « esplanade » sera délimitée par le nouveau bâtiment, le centre de cours, le bâtiment administratif et la lisière de la forêt.

Les trois constructions de valeur que sont le centre de cours, le hangar et le bâtiment administratif forment un nouvel ensemble architectural qui permettra de mettre en exergue les atouts en matière d'espace et d'esthétique, mais aussi d'assurer une meilleure attribution et compréhension des espaces extérieurs.

3.8 Estimation des coûts, y c. TVA de 8,1%

Selon les documents remis par la fondation Ballenberg, les coûts se composent comme suit, conformément au devis du 18 décembre 2024 (estimation des coûts +/- 20 %) :

Entrée	CHF	2 850 478
Dépôt	CHF	9 079 706
Hangar	CHF	3 619 669
Parking	CHF	10 356 390
Environs	CHF	2 680 030
Installation photovoltaïque	CHF	<u>2 559 096</u>
Charges nettes liées au bâtiment, y c. TVA de 8,1 %	CHF	31 145 369
Renchérissement passé de 1,23 % (octobre 2023 et octobre 2024)	CHF	378 411
Réserve de 3 %	CHF	918 488
Renchérissement escompté de 4,5 %	CHF	<u>1 377 732</u>
Charges liées au bâtiment, y c. réserve, rench. et TVA de 8,1 %	CHF	33 820 000
Déplacement de la route	CHF	1 100 000
Instruments de planification	CHF	450 000
Bâtiments provisoires / garantie d'obtention du terrain	CHF	815 000
Assainissement du drainage ouest	CHF	260 000

Aménagement du nouveau bâtiment	CHF	2 100 000
Suivi du projet / assurance qualité	CHF	50 000
Coûts totaux bruts, y c. TVA de 8,1 %	CHF	38 595 000
Déduction de la subvention pour le standard Minergie-A	CHF	- 250 000
Déduction de la subvention de la Confédération pour l'installation photovoltaïque	CHF	- 240 000
Arrondissement	CHF	5 000
Coûts totaux nets, y c. TVA de 8,1 %	CHF	38 110 000
Déduction de la subvention cantonale pour l'étude du projet	CHF	- 920 000
Coût total de la réalisation, y c. TVA de 8,1 %	CHF	37 190 000

3.9 Répartition du financement

Nouvelle entrée ouest avec dépôt, hangar et parking	Total des coûts	TVA de 8,1 %	Total des coûts, y c. TVA de 8,1 %	Autofinancement fondation Ballenberg	Financement par le canton de Berne (subv. cantonales)	Financement par la commune de Hofstetten
	CHF			CHF	CHF	CHF
Entrée	2 639 853	210 625	2 850 478		2 850 478	-
Dépôt	8 408 795	670 911	9 079 706	-	9 079 706	-
Hangar	3 352 207	267 462	3 619 669	-	3 619 669	-
Parking	9 591 145	765 246	10 356 390	5 178 195	5 178 195	-
Environs	2 482 000	198 031	2 680 030	-	2 680 030	-
Installation photovoltaïque	2 370 000	189 094	2 559 096	-	2 559 096	-
Charges liées au bâtiment, état en avril 2024	28 844 000	2 301 369	31 145 369	5 178 195	25 967 174	-
Renchérissment passé de 1,23 % (octobre 2023 et octobre 2024)	350 450	27 961	378 411	62 914	315 497	-
Réserve de 3 %	850 620	67 868	918 488	152 707	765 781	-
Renchérissment escompté de 4,5 %	1 275 930	101 802	1 377 732	229 060	1 148 672	-
Charges liées au bâtiment, y c. rench. et réserve de 3 %	31 321 000	2 499 001	33 820 000	5 622 876	28 197 124	-
Déplacement de la route	1 017 576	82 424	1 100 000	520 000	180 000	400 000
Instruments de planification	416 281	33 719	450 000	-	370 000	80 000
Bâtiments provisoires / garantie d'obtention du terrain	753 932	61 068	815 000	-	815 000	-
Assainissement du drainage ouest	240 518	19 482	260 000	-	260 000	-
Aménagement du nouveau bâtiment	1 942 646	157 354	2 100 000	-	2 100 000	-
Suivi du projet / assurance qualité	46 253	3 747	50 000	-	50 000	-
Coûts totaux bruts	35 738 206	2 856 795	38 595 000	6 142 876	31 972 124	480 000
Déduction de la subvention pour le standard Minergie-A	-250 000	-	-250 000	-60 000.00	-190 000	-
Déduction de la subvention de la Confédération pour l'installation photovoltaïque	-240 000	-	-240 000		-240 000	-
Arrondissement	5 000		5 000	2 124	2 876	-
Coûts totaux nets	35 253 206	2 856 795	38 110 000	6 085 000	31 545 000	480 000
Déduction de la subvention cantonale pour l'étude du projet	-920 000		-920 000		-920 000	-
Coût total de la réalisation	34 333 206	2 856 795	37 190 000	6 085 000	30 625 000	480 000

La fondation Ballenberg a l'intention de participer au projet à hauteur de 6 085 000 francs. Elle peut verser elle-même trois millions de francs à titre de fonds propres et de provisions. Il est prévu que les quelque trois millions de francs restants soient réunis au moyen d'une campagne en faveur de contributions volontaires selon la stratégie de collecte de fonds du musée, qui a fait ses preuves. Cette campagne ciblera en particulier les institutions et personnes suivantes :

- communes de la Conférence régionale Oberland Est,
- Confédération et cantons,
- fondations et entreprises,
- particuliers.

3.10 Coûts d'exploitation

La fondation Ballenberg table sur des dépenses annuelles de 490 000 francs pour l'exploitation du nouveau bâtiment. Ce montant comprend des coûts de capital de 20 000 francs pour la rémunération du capital propre. En ce qui concerne les recettes, le parking devrait générer 300 000 francs et la production d'électricité 80 000 francs par an. Dans le solde, le musée s'attend à une augmentation de 110 000 francs des coûts d'exploitation. Cette hausse des coûts

est due en particulier à la création prévue d'un poste supplémentaire pour la gestion du nouveau dépôt. La fondation Ballenberg pourvoira ce poste uniquement lorsque les financements seront garantis, étant donné qu'une augmentation de la subvention d'exploitation du canton au profit d'un nouveau poste est exclue.

3.11 Cadre juridique de la planification

3.11.1 Plan de quartier relatif à l'entrée Ballenberg ouest

La construction du nouveau bâtiment de l'entrée ouest requiert une adaptation de la réglementation de la commune de Hofstetten en matière de construction. Sur la base de l'avant-projet dédié à la nouvelle construction de l'entrée ouest, le nouveau plan de quartier relatif à l'entrée Ballenberg ouest a été élaboré. Il remplace en partie le plan de quartier actuel « Chilchweg ». Les modifications ont été soumises à l'été 2024 à la participation de la population de la commune de Hofstetten et en mars 2025 à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour examen préalable.

Les questions relatives à la limite de la forêt et à la distance minimale à respecter entre la forêt et les constructions et installations ont été réglées de manière contraignante dans le cadre des clarifications préalables avec la Division forestière cantonale Oberland est.

3.11.2 Plan de quartier relatif au déplacement de la Brienzwilerstrasse

À partir de l'accès au parking existant du Ballenberg, la Brienzwilerstrasse appartient entièrement à la commune de Hofstetten. Il incombe donc à cette dernière de planifier le déplacement de la rue. Conformément à la législation du canton de Berne afférente aux routes, un plan de quartier séparé doit être adopté à cet effet. Le plan de quartier relatif à la Brienzwilerstrasse fait également office de permis de construire et a été soumis à l'été 2024, en même temps que le plan de quartier relatif à l'entrée Ballenberg ouest, à la participation de la population de Hofstetten et des personnes concernées ou intéressées. Ce plan de quartier a également été remis en mars 2025 à l'OACOT pour examen préalable.

Le déplacement de la rue implique une modification de la limite de parcelle actuelle (route cantonale/route communale) en direction du nord. Pour ce faire, le canton cède une surface d'environ 443 m². Selon les directives cantonales sur les compétences en matière de financement des investissements dans les transports publics, la commune est responsable du financement des aménagements de la route nécessaires pour les arrêts de transports publics. En raison de la situation financière de la commune de Hofstetten, la fondation Ballenberg prend en charge une partie des coûts occasionnés. Les compétences et l'exécution en lien avec le déplacement de la route ont été réglées par contrat entre la fondation Ballenberg et la commune.

3.11.3 Propriété foncière

L'utilisation de terrains privés, qu'elle soit temporaire ou permanente, est réglée par contrat (devant notaire). Les coûts associés sont pris en compte dans le projet global.

3.12 Calendrier

La mise en œuvre du projet est prévue comme suit.

3.12.1 Édition des plans de quartier relatifs à l'entrée Ballenberg ouest et à la Brienzwilerstrasse avec modification de la réglementation fondamentale en matière de construction

T3 à T4 2024 :	Participation et évaluation de la participation (rapport de participation)
T1 à T3 2025 :	Examen préalable par les services officiels/spécialisés cantonaux
T4 2025 :	Mise au point des instruments de planification et validation pour le dépôt public
T1 2026 :	Dépôt public (30 jours) et pourparlers de conciliation
T4 2026 :	Décision par le conseil communal et l'assemblée communale
T1 à T2 2027 :	Approbation des instruments de planification par le canton et octroi du permis de construire pour la route
T4 2027 au plus tôt :	Début des travaux

3.12.2 Nouveau bâtiment de l'entrée ouest

T3 2025 :	Approbation de l'avant-projet
T1 2026 :	Décision du Grand Conseil sur le crédit d'objet
T2 à T4 2026 :	Projet de construction
T1 2027 :	Dépôt de la demande de permis de construire
T1 à T4 2027 :	Appel d'offres / planification de l'exécution
T4 2027 :	Début des travaux
T2 2030 :	Mise en service

3.13 Répercussions du projet durant la phase de construction

Le déplacement de la route aura lieu en dehors de la saison d'ouverture du musée et n'affectera donc pas ses visiteuses et visiteurs. Un parking provisoire sera mis à disposition durant les travaux. Il sera situé à proximité immédiate de la route d'accès, mais en dehors de la zone de chantier. L'accès à l'entrée actuelle, qui sera maintenue pendant les travaux, se fera à l'est du nouveau bâtiment. Le site du musée ne subira aucune restriction. Le fonctionnement du musée ne sera pas affecté par le projet de construction. Comme les travaux auront lieu en dehors du site du musée, aucune émission de bruit ou de poussière n'est à craindre.

3.14 Prochaines étapes

3.14.1 Réglementation fondamentale en matière de construction / déplacement de la route

Les deux plans de quartier seront précisés selon les directives du rapport d'examen préalable. Ils feront l'objet d'un dépôt public, puis seront soumis pour approbation à l'automne 2026. L'assemblée communale de Hofstetten a déjà approuvé en juin 2024 le crédit pour le déplacement de la route, confirmant son soutien au projet dans sa globalité. La commune apporte ainsi une

contribution importante à la réalisation de ce projet d'avenir. La planification de la nouvelle construction est suffisamment avancée pour que le déplacement de la route puisse commencer, sous réserve de l'approbation de la présente affaire et de l'octroi du permis de construire par l'OACOT. Les travaux auront lieu en dehors de la saison d'ouverture du musée et seront entamés au plus tôt à l'été 2027.

3.14.2 Études d'impact sur l'environnement (EIE)

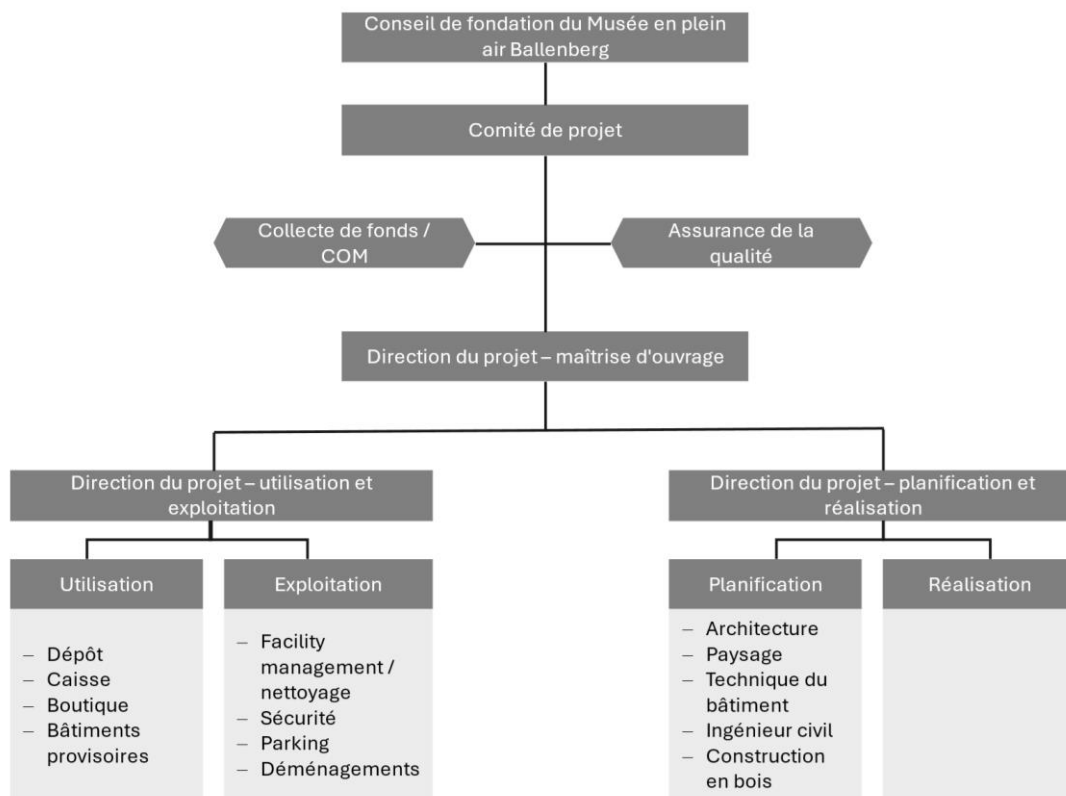
Selon l'annexe à l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE), les parcs de stationnement sont soumis à l'EIE s'ils sont conçus pour accueillir plus de 500 voitures ou si l'installation contient déjà 500 places de stationnement et est soumise à une transformation considérable. En 2024, le musée en plein air a mis à disposition un total de 330 places de stationnement permanentes sur un sol approprié dans la zone de l'entrée ouest. À l'entrée est, 126 autres places sont disponibles. En cas de besoin durant les jours de forte affluence, 320 places de stationnement supplémentaires sont disponibles à titre temporaire vers l'entrée ouest et 167 vers l'entrée est. Ainsi, lors des jours les plus fréquentés, les visiteuses et visiteurs du musée occupent au total 943 places de stationnement. Étant donné que les places de stationnement temporaires ne sont pas toutes situées sur un sol approprié ou ne sont pas garanties d'un point de vue juridique, la capacité de stationnement permanente sera augmentée pour l'entrée ouest. Il est prévu dans le cadre du présent projet directeur de relever la capacité à 481 places de stationnement permanentes (y. c. hangar). Au vu de la situation générale, c'est-à-dire en tenant compte notamment des places de stationnement situées à l'entrée est, le seuil admissible de 500 places est dépassé. Le projet est donc soumis à l'EIE.

3.14.3 Nouveau bâtiment de l'entrée ouest

Lorsque la décision relative au crédit d'objet sera rendue, le projet sera suffisamment avancé pour qu'une demande de permis de construire correspondante puisse être élaborée. Les travaux pourront débuter au plus tôt au quatrième trimestre 2027. Pour cela, les préparatifs requis devront nécessairement être poursuivis sans attendre la décision du canton de Berne.

3.15 Organisation et compétences

L'organisation suivante est prévue, sachant que les personnes impliquées sont expérimentées dans les domaines de la construction et de l'exploitation et font partie du conseil de fondation d'une part et de la direction du musée d'autre part.



Outre les spécialistes travaillant au Ballenberg, le projet est accompagné par des spécialistes reconnus dans les domaines de l'architecture, de la construction en bois et de la technique du bâtiment, afin de garantir que les solutions de mise en œuvre optimales soient appliquées dès la phase de planification. Ces différents spécialistes assureront également le suivi du projet durant la phase de mise en œuvre.

Il s'agit des personnes suivantes :

- Controlling systèmes hydrauliques, de chauffage, de climatisation et sanitaires : Alphons Curtins, Ing. EurEta, économiste d'entreprise EPD, Heimberg
- Architecture et pilotage de projet : Lorenz Held, architecte dipl. EPF/SIA, EMBA HSG, Muri bei Bern
- Construction en bois : Bruno Abplanalp, maître charpentier dipl. féd. / président du conseil d'administration de la société neue Holzbau AG, Gwatt
- Technique du bâtiment et énergie : Peter Flück, installateur sanitaire / conseiller énergétique des bâtiments dipl., Interlaken
- Utilisation et exploitation : Kurt Bühler, responsable exploitation et infrastructure, administrateur de bâtiments bernois, Hofstetten

3.16 Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet

En cas de refus du Conseil-exécutif et/ou du Grand Conseil de soutenir le projet dans la mesure demandée, celui-ci ne pourra pas être financé par le musée en plein air en raison des coûts subséquents attendus (coûts de capital). En effet, une augmentation des subventions d'exploitation par le canton n'est pas à l'ordre du jour et les recettes provenant des entrées ne pourront pas être augmentées à l'envi. Cela signifierait pour la fondation un abandon du projet jusqu'à nouvel ordre. La conséquence serait le maintien de la zone d'entrée peu attrayante, de l'infrastructure d'exploitation et de visite déficiente, des conditions de dépôt insuffisantes et du station-

nement non conforme durant les jours de grande affluence. Il serait alors impossible de renforcer l'attrait du musée en améliorant la fréquentation et donc d'augmenter les recettes, sécurisantes pour l'avenir. Le musée devrait également accepter le désavantage concurrentiel dans la région.

Par ailleurs, un redimensionnement du projet ou une mise en œuvre partielle entraînerait des coûts supplémentaires, car l'expérience montre qu'il est plus coûteux de recourir à plusieurs projets partiels. Une réalisation à court ou moyen terme est toutefois impérative pour maintenir l'activité du musée. En outre, en cas d'extension du parking et de mise en œuvre de différents projets individuels, la perte de terres cultivables serait beaucoup plus grande.

Le déplacement de la Brienzwilerstrasse devrait tout de même avoir lieu malgré l'abandon du projet et la part de coûts de 700 000 francs devrait être prise en charge par la fondation Ballenberg.

D'autres solutions devraient être mises en œuvre pour le stockage puisque la situation est insatisfaisante. Une possibilité serait par exemple de construire un dépôt (Brünig Mega Safe) en droit de superficie. En conséquence, une demande d'augmentation de la subvention d'exploitation devrait être déposée auprès du canton de Berne, car les dépenses logistiques supplémentaires induites par un dépôt externe et les frais de droit de superficie ne pourraient pas être financés par la fondation.

Le stationnement insuffisant aux jours de forte affluence, qui plus est sur des surfaces non conformes, devrait se poursuivre à titre précaire. L'extension de la zone de stationnement, pour répondre aux besoins en la matière, se traduirait par une utilisation disproportionnée de terres cultivables. En outre, la situation en lien avec le hangar et avec la circulation routière resterait en grande partie inchangée et donc insatisfaisante.

Les investissements préalables réalisés, d'un montant de 1,5 million de francs environ, devraient par ailleurs être amortis.

4. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le programme gouvernemental de législature a notamment pour objectif d'accroître l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Pour les entreprises comme pour les particuliers, l'attractivité de l'environnement culturel constitue une réelle motivation à s'établir dans le canton.

5. Répercussions sur les finances

Selon le devis du 18 décembre 2024 (estimation des coûts +/- 20 %), les coûts se composent comme suit :

Coût totaux bruts, y c. TVA de 8,1 %	CHF 38 595 000
déduction faite de l'autofin. par la fondation Ballenberg, y c. mécénat	CHF -6 085 000
déduction faite de la subvention de la Confédération pour l'installation photovoltaïque ¹	CHF - 240 000

¹ Le montant exact sera arrêté au moment de la mise en service de l'installation.

déduction faite de la contribution de la commune de Hofstetten pour le déplacement de la route et les instruments de planification associés	CHF -480 000
<u>Arrondissement</u>	<u>CHF 5000</u>
Subvention demandée au canton de Berne / pour l'autorisation de dépenses	
Montant déterminant du crédit, art. 34, al. 2 OFin	CHF 31 795 000
déduction faite du crédit d'étude déjà approuvé (ACE 1276/2022)	CHF -920 000
Contribution cantonale à accorder	CHF 30 875 000
déduction faite d'autres contributions du canton	
pour le standard Minergie-A	CHF - 250 000
Montant à accorder / plafond des coûts subvention d'investissement	
Encouragement des activités culturelles	CHF 30 625 000

La demande de crédit tient compte d'une réserve de 3 %. En outre, le renchérissement es-compté entre octobre 2024 et avril 2029 (du moment de l'estimation des coûts à la moitié des travaux) a été pris en compte à hauteur de 4,5 %. Un renchérissement de 1 % par an est attendu. La subvention habituellement allouée par le canton pour le standard Minergie-A, d'un montant de 250 000 francs, et celle de la Confédération pour l'installation photovoltaïque, à hauteur de 240 000 francs (le montant exact sera décidé lors de la mise en service de l'installa-tion), ont déjà été prises en compte.

5.1 Données sur les investissements

5.1.1 Nature des dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve ² en %
31 545 000	31 545 000	0	3 %

5.1.2 Lien avec le plan d'investissement intégré

(Tranches annuelles, y c. renchérissement estimé. Fonds de tiers éventuels déjà déduits)

En millions CHF	Total	Années précédentes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Années suivantes
Investissements nets actuels	31,545	0,92			5,105	10,21	10,21	5,10	
Inscrits dans le PII 2026-2035	26,96	0,92		6,51	13,02	6,51			

Le plan d'investissement intégré (PII) en vigueur pour 2026-2035 prévoit des coûts totaux d'un montant de 26,96 millions de francs. La présente affaire dépasse cette valeur de 4,59 millions de francs. L'augmentation des coûts se justifie par la prise en compte du renchérissement effectif depuis 2022, du renchérissement à prévoir entre 2024 et 2027 ainsi que de certains postes

² Réserve : CHF 1,2 million et renchérissement 2024-2027 : CHF 1,275 million

pour l'évacuation des eaux (CHF 70 000) et pour l'aménagement (CHF 180 000). Pour les raisons évoquées au chiffre 5.1, la contribution du Fonds de loterie, qui figure en tant que financement par des tiers dans le plan d'investissement intégré, ne peut pas encore être calculée.

5.1.3 Charges d'amortissement annuelles (pour toute la durée d'utilisation)

Désignation de la classe d'immobilisations	Montant
Subventions d'investissement à des tiers	1 577 250

6. Répercussions sur les communes

La commune de Hofstetten participe à hauteur de 480 000 francs au déplacement de la Brienzwilerstrasse, nécessaire pour des raisons de sécurité. Cette mesure est un prérequis pour la réalisation du projet et sera mise en œuvre indépendamment du réaménagement de l'entrée ouest. La fondation Ballenberg prendra contact avec les communes de la Conférence régionale Oberland Est dans le cadre de la stratégie de collecte de fonds.

7. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

La fondation Ballenberg vise la durabilité dans toutes ses dimensions. Ainsi, elle tient compte dans une même mesure des aspects écologiques, économiques et sociaux. Elle a procédé à l'évaluation de la durabilité (ED) sur la base de la « Boussole bernoise du développement durable » de l'Office de l'environnement et de l'énergie. En règle générale, le projet favorise un développement durable, mais les optimisations possibles ne doivent pas être perdues de vue.

7.1.1 Environnement

La conservation des biens culturels doit être envisagée à long terme ; elle s'impose comme un devoir envers les générations futures. Le dépôt et les autres bâtiments nécessaires doivent donc être exploitables et financièrement viables sur le long terme, pour toutes les parties prenantes. Comme expliqué en détail au chiffre 3.6.1, la certification Minergie-A et la neutralité carbone sont visées pour le nouveau bâtiment de l'entrée ouest. À cette fin, un système très efficace sera développé pour la construction et la technique du bâtiment, qui permettra une utilisation écologique et durable du bâtiment. Concernant la dimension environnement, le bilan en matière de durabilité est neutre. Ainsi, la consommation d'énergie peut être optimisée, la part des énergies renouvelables augmentée et l'imperméabilisation des sols réduites grâce à la suppression de places de stationnement. Par ailleurs, l'utilisation systématique du bois a un effet positif sur le bilan. À l'inverse, la consommation de matériel et la quantité de déchets ont un impact négatif.

7.1.2 Société

Le Musée en plein air Ballenberg propose des offres de loisirs uniques pour les classes, les groupes, les familles, les couples et les individus qui souhaitent obtenir un aperçu très concret de l'histoire et de la culture de nos régions rurales. Le musée soutient ainsi la formation et la cohésion au sein de notre société et transmet des valeurs qui ont marqué notre pays au fil des

siècles et continuent de l'imprégner. Le projet prévu permet de renforcer encore davantage l'aspect de la médiation, par exemple au travers de visites guidées du dépôt de la collection, et de donner une impulsion sociale essentielle en faveur de la réutilisation et de la préservation des ressources. D'un point de vue sociétal, l'ED parvient à un bilan positif. Le projet permet d'améliorer la qualité du paysage et du milieu bâti, et le déplacement de la route aura une influence positive sur la sécurité. Un facteur central est aussi l'impact positif du projet sur les loisirs, la culture et la formation.

7.1.3 Économie

En plus d'offrir une plateforme redonnant vie à l'artisanat de haut vol, le Musée en plein air Ballenberg est un facteur économique important pour la région. Quelque 250 personnes travaillent pour le musée durant la haute saison, ce qui en fait l'un des principaux employeurs de la région. Le musée est une destination touristique appréciée et importante et joue un rôle clé dans le développement touristique de la région tout entière. Il contribue ainsi aux efforts des organisations touristiques visant à retenir les visiteuses et visiteurs plusieurs jours dans la région et à augmenter la valeur ajoutée. Concernant la dimension économique, l'ED montre que les investissements dans la région, la gestion efficace des ressources et l'offre de travail en particulier ont des répercussions positives. Ils apportent une plus-value de taille en ce qui concerne la durabilité.

8. Proposition

Pour les raisons exposées ci-avant, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil d'approuver la subvention en faveur de la fondation Ballenberg pour le réaménagement de l'entrée ouest, conformément au projet d'arrêté ci-joint.